

# GIR

## 2016 T3 Rapport trimestriel des votes enregistrés

<b>Intervalle</b>	De 2016-07-01 à 2016-09-30
<b>Publié</b>	2016-10-17
<b>Nom du client</b>	RR Université du Québec
<b>Politique</b>	Politique RR Université du Québec



<b>Entreprise</b>	Auto Trader Group PLC (LON:AUTO)		
<b>CUSIP</b>	G06708104		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-09-29		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-09-27		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	71181

## Propositions(s)

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1 pence par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Diageo PLC (DEO)		
<b>CUSIP</b>	25243Q205/ G42089113		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-09-21		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-09-18		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	18016

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 36,6 pence par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Peggy B. Bruzelius.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Lancelot Asset Management et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mervyn Davies.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Corsair Capital LLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ho KwonPing.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Banyan Tree Holdings Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Betsy D Holden.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour		Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Franz B. Humer.
---------------------	----------------------------------	--	---

<b>Recommandation du CA</b>		<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Contre	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicola S. Mendelsohn.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ivan Menezes.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip G. Scott.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>			Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan J.H. Stewart.
---------------------	--	--	--

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Javier Ferran.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathryn Mikells.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef des finances de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Emma Walmsley.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de GlaxoSmithKline Consumer Healthcare Ltd et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit
	Pour		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

à l'information financière) Une nouvelle firme de vérification est appelée à remplacer la précédente à la suite de la fin du mandat de cette dernière. L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Contributions financières

<b>Proposeur(s)</b>		<b>Résumé de la proposition</b>	
---------------------	--	---------------------------------	--

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Explication</b>	<p>Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.</p> <p>Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.</p>
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		





<b>Entreprise</b>	Dixons Carphone PLC (LON:DC)		
<b>CUSIP</b>	G2903R107		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-09-08		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	1899-12-30		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	5458

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver La politique sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 6,50 pence par action ordinaire.
---------------------	---

	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tony Denunzio.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		(2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Pets at Home Group PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lord Livingston.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		(2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Man Group PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katie Bickerstaffe.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		(2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Dunstone.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		(2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statut de vote

que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est le fondateur et ancien chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea Gisle Joosen.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Teknikmagasinet AB et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Harrison.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tim How.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sebastian James.
---------------------	----------------------------------	---	--

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jock Lennox.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Baroness Morgan.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme liée par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gerry Murphy.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Humphrey Singer.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Graham Stapleton.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Contributions financières

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition demande la divulgation des contributions politiques de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution des actions pourrait prendre la forme d'un octroi d'options, ce à quoi s'oppose la politique.(3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Attention! La société pourra financer son régime d'options d'achat d'actions par le rachat d'actions sur le marché, ce à quoi s'oppose la politique,(3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Tecslys Inc (TSE:TCS)		
<b>CUSIP</b>	878950104		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-09-08		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-07-25		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	113108

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank J. Bergandi.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		(2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Brereton.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Brereton.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé
	Abstention		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un chef de la direction. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un individu lié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vernon Lobo.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve Sasser.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Wayland.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Ensign.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Booth.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Ashtead Group PLC (LON:AHT)
<b>CUSIP</b>	G05320109
<b>Date d'assemblée</b>	2016-09-07
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-09-05
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
<b>Actions votantes</b>	

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir s états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 18.5 pence par action ordinaire.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré - avant transaction de vente

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris Cole.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Geoff Drabble.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brendan Horgan.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sat Dhaiwal.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>			

Vote enregistré -  
avant transaction  
de vente

uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Wood.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian Sutcliffe.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Countryside Properties PLC et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wayne Edmunds.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Dialight PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lucinda Riches.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>			

Vote enregistré -  
avant transaction  
de vente

que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tanya Fratto.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution de titres est mal encadrée dans le temps et ne comporte pas un seuil de 50]% des actions en circulation.(5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution des actions pourrait prendre la forme d'un octroi d'options, ce à quoi s'oppose la politique.(3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant
	Pour		

**Vote enregistré**

**Statut de vote** Vote enregistré - avant transaction de vente

à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Droits de préemption**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption en vue d'effectuer un placement.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

**Rachat d'actions**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Attention! La société pourra financer son régime d'options d'achat d'actions par le rachat d'actions sur le marché, ce à quoi s'oppose la politique.(3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

**Statuts et règlements**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>			

Vote enregistré -  
avant transaction  
de vente

aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États  
financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

<b>Entreprise</b>	Logitech International SA (NASDAQ:LOGI)
<b>CUSIP</b>	H50430232
<b>Date d'assemblée</b>	2016-09-07
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-09-01
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
<b>Actions votantes</b>	

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport annuel, les états financiers consolidés et le rapport du vérificateur.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Depuis le 1er janvier 2014, le texte de l'initiative contre les rémunérations excessives a été intégré à la Constitution fédérale suisse. Ce texte exige entre autres la tenue d'un vote consultatif annuel sur la rémunération des dirigeants et des administrateurs, et interdit le versement d'indemnités de départ, de primes d'arrivée ainsi que de primes liées à l'achat ou à la vente de l'entreprise.(3.1 Rapport de rémunération) On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,554 CHF par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires.
	Pour		



<b>Vote enregistré</b>		(1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente	

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les modifications visent à augmenter de 5, 75 millions, soit jusqu'à 10,76 millions, le nombre d'actions disponibles pour attribution dans le cadre du régime de rémunération.(3. Rémunération des dirigeants) Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le taux de dilution des actions de ce régime est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Décharge de responsabilités

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edouard Bugnion.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bracken Darrell.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>		Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sally Davis.
---------------------	--	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guerrino De Luca.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sue Gove.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Didier Hirsch.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Hunt.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>			

Vote enregistré -  
avant transaction  
de vente

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dimitri Panayotopoulos.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lung Yeh.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Aebischer.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection du président du conseil d'administration : Guerrino De Luca.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	(2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection du conseil de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Sally Davis.
---------------------	----------------------------------	---	--

**Recommandation du CA**

**Vote enregistré** Pour  
**Statut de vote** Vote enregistré - avant transaction de vente

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

## Élection du conseil de vérification

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Résumé de la proposition**  
**Recommandation du CA** Pour  
**Explication**  
**Vote enregistré** Pour  
**Statut de vote** Vote enregistré - avant transaction de vente

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Neil Hunt.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Élection du conseil de vérification

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Résumé de la proposition**  
**Recommandation du CA** Pour  
**Explication**  
**Vote enregistré** Pour  
**Statut de vote** Vote enregistré - avant transaction de vente

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Dimitri Panayotopoulos.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Élection du conseil de vérification

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Résumé de la proposition**  
**Recommandation du CA** Pour  
**Explication**  
**Vote enregistré** Pour  
**Statut de vote** Vote enregistré - avant transaction de vente

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Edouard Bugnion.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Rémunération des administrateurs

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Résumé de la proposition**  
**Recommandation du CA** Pour  
**Explication**  
**Vote enregistré** Pour  
**Statut de vote** Vote enregistré - avant transaction de vente

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.

Conformément à l'initiative contre les rémunérations excessives, adoptée dans les règlements de l'entreprise en 2015, les actionnaires doivent approuver le montant maximal de la rémunération qui sera versée aux administrateurs durant l'exercice 2016. La rémunération maximale collectivement versée à ceux-ci en 2016 sera de 4,6 millions CHF. (3.15 Rémunération des administrateurs) La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Rapport sur la rémunération

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
Pour

Proposition afin d'approuver la rémunération des dirigeants.

<b>Recommandation du CA</b>		<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Contre	<b>Explication</b>	Conformément à l'initiative contre les rémunérations excessives, adoptée dans les règlements de l'entreprise en 2015, les actionnaires doivent approuver le montant maximal de la rémunération qui sera versée aux principaux dirigeants durant l'exercice 2016. La rémunération totale s'élèvera à 20,2 millions USD.(3.1 Rapport de rémunération) On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Code de procédure

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de Beatrice Ehlers en tant que représentante indépendante de l'entreprise.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	En raison d'une modification à la législation suisse, il est interdit depuis le 1er janvier 2014 de nommer un dirigeant ou un autre représentant de la société pour voter les actions des actionnaires par procuration. Par conséquent, la nouvelle loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Beatrice Ehlers. (4.02 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Toute autre affaire

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de traiter toute autre affaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Abstention	<b>Explication</b>	Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

<b>Entreprise</b>	ARM Holdings PLC (ARMH)
<b>CUSIP</b>	G0483X122
<b>Date d'assemblée</b>	2016-08-30
<b>Type d'assemblée</b>	Ordinaire
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-08-28
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
<b>Actions votantes</b>	

## Propositions(s)

### Acquisition

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'acquisition de l'entreprise par Softbank Group Corporation.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le 18 juillet 2016, Softbank Group Corporation a annoncé l'acquisition d'ARM Holdings PLC. La transaction est évaluée à environ 24,4 milliards de livres sterling. Les investisseurs ont très bien réagi, puisque le titre d'ARM a gagné 40,87 % le jour de l'annonce et plus de 41,30 % depuis. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires d'ARM recevront 17 livres en argent comptant et un dividende de 0,0378 livre pour chaque action ordinaire détenue. Une fois la transaction réalisée, ARM cessera d'être une société cotée en Bourse et deviendra une filiale en propriété exclusive de Softbank. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Goldman Sachs International et Lazard & Co., Limited, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 295 millions de dollars américains pour les dépenses engagées par Softbank. Le total des frais de rupture représente environ 1,21 % de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction réalisée, les administrateurs et les principaux dirigeants de Softbank resteront en place. Notons que le taux d'indépendance du conseil d'administration ne satisfait pas les critères de la politique. De plus, Masayoshi Son est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Mentionnons que la valeur totale des indemnités de départ des principaux dirigeants de l'entreprise n'est pas clairement divulguée. Ils recevront des primes de changement de contrôle, des indemnités de départ, des attributions accélérées des actions acquises dans le cadre des régimes de rémunération, des avantages, des prestations de santé et bien-être ainsi que des primes discrétionnaires. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Ces quelques faiblesses ne justifient toutefois pas de s'opposer à la transaction. Le GIR recommande donc de voter pour la proposition. Cependant, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis de la gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Barbara Cassidy
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

de Baring Asset Management, qui a été contactée le 18 août 2016, s'est prononcée en faveur de la transaction.. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.



<b>Entreprise</b>	D-Box Technologies Inc (CVE:DBO)		
<b>CUSIP</b>	23305P108		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-08-17		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle et extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-07-05		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	2311641

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Claude Mc Master.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Elaine C. Phénix.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ce comité.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Jean Lamarre.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
	Vote enregistré		



## Statut de vote

membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique, car il comprend l'octroi d'options. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Kit Dalaroy.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gary M. Collins.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Louis P. Bernier.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Sylvain Lafrance.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

<b>Vote enregistré</b>			
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de droits des actionnaires

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le régime de droits des actionnaires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Consolidation d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la consolidation d'actions
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la consolidation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition vise à remplacer, à la discrétion du conseil, soit 2, 5 ou 10 actions ordinaires en circulation par une nouvelle action de la même catégorie, réduisant ainsi le nombre d'actions en circulation. La consolidation n'a pas d'effet dilutif puisque le prix de chaque action est ajusté de façon à ce que la capitalisation boursière de l'entreprise soit inchangée. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	CAE Inc. (CAE)		
<b>CUSIP</b>	124765108		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-08-10		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle et extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-06-16		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	319900

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Marc Parent.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Margaret S. Billson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Michael M. Fortier.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Paul Gagné.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise Wajax Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: James F. Hankinson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Alan N. MacGibbon.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: John P. Manley.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
	Vote enregistré		

## Statut de vote

sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Peter J. Schoomaker.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Andrew J. Stevens.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Katharine B. Stevenson.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
---------------------	--

	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier le régime d'épargne des employés.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Le taux de dilution des actions de ce régime est inférieur à 10 %.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Canaccord Genuity Group Inc. (CF)		
<b>CUSIP</b>	134801109		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-08-04		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-06-06		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	585987

## Propositions(s)

### Taille du conseil

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à huit.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à seize membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux tiers d'administrateurs indépendants. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles N. Bralver.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) La rémunération des administrateurs comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Massimo C. Carello.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il n'existe aucun facteur d'abstention
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel J. Daviau.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kalpana Desai.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael D. Harris.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, ce candidat est président du conseil de l'entreprise Routel Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Enfin, il siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David J. Kassie.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



(2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terrence A. Lyons.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Enfin, ce candidat est président du conseil de l'entreprise Polaris Materials Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dipesh J. Shah.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	Stingray Digital Group Inc. (TSE:RAY.A)		
<b>CUSIP</b>	86083Q101		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-08-03		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-06-21		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	264

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Claudine Blondin.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Eric Boyko.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: L. Jacques Ménard.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise BMO Nesbitt Burns Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Jacques Parisien.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Mark Pathy.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime comprend un régime d'options d'achat d'actions. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gary S. Rich.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: François-Charles Sirois.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il est chef de la direction de l'entreprise Télésystème Ltée. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Robert G. Steele.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de l'entreprise Newfoundland Capital Corporation Ltd. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Pascal Tremblay.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime
	Contre		

**Vote enregistré**

**Statut de vote**

Vote enregistré

d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

<b>Entreprise</b>	Saputo Inc. (SAP)		
<b>CUSIP</b>	802912105		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-08-02		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-06-10		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	55889

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Emanuele Saputo.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un fondateur de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Lino A. Saputo, fils.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Henry E. Demone.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que
	Abstention		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise High Liner Foods Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Anthony M. Fata.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Annalisa King.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Karen Kinsley.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est une dirigeante d'une entreprise dont le conseil est interrelié à celui de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, cette candidate siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Tony Meti.
	Pour	<b>Explication</b>	

<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Diane Nyisztor.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate puisqu'elle pose sa candidature pour la première fois. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Franziska Ruf.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate puisqu'elle pose sa candidature pour la première fois. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Annette Verschuren.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, cette candidate est chef de la direction de l'entreprise NRstor Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP et ses honoraires.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Composition du conseil

<b>Proposeur(s)</b>	MÉDAC	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'adopter des mesures, des cibles et un échéancier afin d'accroître la représentation féminine au conseil d'administration et au sein de la direction.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	Avant l'assemblée générale, le conseil d'administration comptait 3 femmes, soit environ 33 % des administrateurs. Deux nouvelles administratrices intègrent le conseil en 2016. Quant à la haute direction, elle ne comprend qu'une seule femme parmi ses neuf membres. (6.03.2 Diversité) Il existe plusieurs avantages à favoriser la mixité au sein des instances des entreprises, comme l'ont démontré de nombreuses recherches. L'une d'elles, commanditée par la Bank of Finland Research en 2012, précisait que la diversité a un impact positif sur : la capacité du dirigeant à innover; la croissance de l'entreprise; l'efficacité et le rendement des investissements; et la performance des fusions et acquisitions. Une étude du Conference Board concluait pour sa part que les conseils diversifiés accordent une importance accrue à l'encadrement des conflits d'intérêts, à la gestion des risques et autres indicateurs de contrôle. D'ailleurs, une plus grande diversité permet de confronter des perspectives différentes et mène à envisager diverses solutions ou stratégies. L'entreprise a encore des progrès à effectuer en matière de diversité. Il serait dans l'intérêt des actionnaires qu'elle se dote d'objectifs et d'échéances à ce sujet. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Proposition d'actionnaire : Rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	MÉDAC	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire sur le vote consultatif de la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	Cette proposition engage simplement le conseil à adopter une politique permettant le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération. L'adoption d'une telle politique par l'Angleterre en 2002 a eu des retombées positives pour les actionnaires. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote consultatif laisse entre les mains des administrateurs la décision, tout en permettant aux actionnaires de donner leur point de vue à cet égard. Compte tenu des abus dans ce domaine au cours des dernières années, il est pertinent de présenter aux actionnaires un rapport sur la rémunération afin de favoriser une meilleure analyse et une meilleure communication avec les actionnaires à ce sujet. Ce mécanisme permettrait aux actionnaires d'exprimer clairement leur accord ou leur désaccord sur la rémunération, au lieu de les contraindre à voter contre des candidats à un poste d'administrateur. Il est dans l'intérêt des actionnaires qu'ils puissent approuver préalablement toute augmentation de la rémunération, de la pension et des indemnités de départ, de même que l'octroi d'options d'achat, et ce, avant l'entrée en vigueur de ces mesures. De plus, il est dans l'intérêt des administrateurs d'adopter une politique permettant la tenue d'un
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

vote consultatif avant que la loi ne les y contraigne. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

<b>Entreprise</b>	FleetMatics Group PLC (NYSE:FLTXX)		
<b>CUSIP</b>	G35569105		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-08-01		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-06-10		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	3451

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vincent R. De Palma.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew G. Flett.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jack Noonan.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Nomination de la firme de vérification**

---

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

Pour

**Statut de vote**

Vote enregistré

**Rapport sur la rémunération**

---

**Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré

<b>Entreprise</b>	Vodafone Group PLC (VOD)		
<b>CUSIP</b>	G93882135/ 92857W209		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-07-29		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-07-27		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	379458

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir le rapport annuel, le rapport des administrateurs et le rapport des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gerard Kleisterlee.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Vittorio Colao.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Nick Read.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Crispin Davis.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Mathias Döpfner.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Axel Springer SE et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Clara Furse.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Valerie Gooding.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Premier Farnell PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Renee James.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Samuel Jonah.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Jonah Capital (Pty) Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Nick Land.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>			Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: David Nish.
---------------------	--	--	--

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Philip Yea.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de bwin.party digital entertainment PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 7,77 pence par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhousecoopers LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
	Pour	



<b>Recommandation du CA</b>		<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption en vue d'effectuer un placement privé.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA**

**Vote enregistré** Pour  
**Statut de vote** Vote enregistré

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Contributions financières

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Macquarie Group Ltd (MBL)		
<b>CUSIP</b>	55607P105/ Q57085104		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-07-28		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-07-26		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	26733

## Propositions(s)

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions provenant du régime de rémunération à base d'actions au chef de la direction.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime prévoit l'octroi de droits à recevoir des actions gratuites, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Michael J Hawker.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Michael J Coleman.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil)
<b>Vote enregistré</b>	Pour		L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Émission d'actions

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions)
<b>Vote enregistré</b>	Pour		L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Émissions d'obligations

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission d'obligations est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Examworks Group, Inc. (NYSE:EXAM)		
<b>CUSIP</b>	30066A105		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-07-26		
<b>Type d'assemblée</b>	Extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-05-31		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	11300

## Propositions(s)

### Acquisition

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'acquisition de l'entreprise par Leonard Green & Partners LP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le 27 avril 2016, Leonard Green & Partners LP a annoncé l'acquisition d'ExamWorksGroup, Inc. La transaction est évaluée à environ 2,2 milliards de dollars américains. Les investisseurs ont bien réagi, puisque le titre d'ExamWorks a gagné 7,34 % le jour de l'annonce et plus de 3,96 % depuis. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Dans le cadre de la transaction, les actionnaires d'ExamWorks recevront 35,05 dollars américains en argent comptant pour chaque action ordinaire détenue. Une fois la transaction réalisée, ExamWorks cessera d'être une société cotée en Bourse et deviendra une filiale en propriété exclusive de Leonard Green & Partners LP. Un comité spécial du conseil d'administration uniquement composé de membres indépendants recommande unaniment de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Goldman, Sachs & Co. et Evercore Group L.L.C., ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués au maximum et selon certaines conditions à 94 millions de dollars américains et pourraient comprendre jusqu'à 10 millions pour les dépenses engagées par Leonard Green & Partners. Le total des frais de rupture représente environ 4,73 % de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction réalisée, les principaux dirigeants d'ExamWorks conserveront leur place respective. William A. Shutzer, un administrateur d'ExamWorks, également dirigeant d'un consultant en finance de l'entreprise, selon une entente d'investissement, sera nommé au conseil d'administration de la nouvelle entité. Mentionnons également que les 6 principaux dirigeants de l'entreprise recevront près de 4 millions de dollars américains en attributions accélérées des actions et options acquises dans le cadre des régimes de rémunération. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options, ce qui est contraire à la politique. Soulignons que le contrat de travail du chef de la direction et des autres principaux dirigeants d'ExamWorks comprend, dans l'éventualité d'un changement de contrôle, des indemnités de départ qui ne sont pas
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

reliées à une perte de fonctions. En raison des problèmes de gouvernance soulevés, le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Bob McGee de CS MacKee, qui a été contacté le 5 juillet 2016, n'a pas encore émis de recommandation. Un vote contre la proposition a été enregistré.

## Ajournement de l'assemblée

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'ajournement de l'assemblée en vue d'obtenir des procurations additionnelles si la société n'obtient pas suffisamment de votes favorables à la proposition 01.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition ne respecte pas les dates d'échéance et les exigences de transparence concernant les questions à soumettre au vote des actionnaires. (4.8 Ajournement de l'assemblée) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur les indemnités de départ des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les 6 principaux dirigeants de l'entreprise recevront près de 4 millions de dollars américains en attributions accélérées des actions et options acquises dans le cadre des régimes de rémunération. (3.12 Indemnités de départ) La période de détention obligatoire a pour objectif de s'assurer qu'un certain niveau de performance est atteint pour verser une rémunération en titres. L'accélération dans l'attribution des titres lors d'un changement de contrôle rompt le lien entre rémunération et performance et éloigne l'intérêt des dirigeants de celui des actionnaires. De plus, ce procédé, assimilable aux parachutes dorés, peut influencer la position des dirigeants par rapport à une offre d'achat visant l'entreprise. En effet, le versement accéléré des titres peut les placer en situation de conflit d'intérêts, car ils recevraient alors un surplus de rémunération favorisant un accord malgré une offre peu intéressante du point de vue des actionnaires. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Les indemnités de départ proposées ne respectent pas les critères de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	National Grid PLC (NGG)		
<b>CUSIP</b>	G6375K151		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-07-25		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-07-07		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	41072

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir le rapport annuel.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Une nouvelle firme de vérification est appelée à remplacer la précédente à la suite de la fin du mandat de cette dernière.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(4.02 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 28,34 pence par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Gershon.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Pettigrew.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
	Vote enregistré		

**Statut de vote**

sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Bonfield.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dean Seavers.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicola Shaw.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nora Mead Brownell.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>			Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan Dawson.
---------------------	--	--	--



<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Penfida Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Therese Esperdy.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Golby.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ruth Kelly.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Williamson.
<b>Recommandation du CA</b>			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Une nouvelle firme de vérification est appelée à remplacer la précédente à la suite de la fin du mandat de cette dernière.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Une nouvelle firme de vérification est appelée à remplacer la précédente à la suite de la fin du mandat de cette dernière.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Contributions financières

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>			Proposition afin de limiter les droits de préemption.
---------------------	--	--	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	ICON PLC (ICLR)		
<b>CUSIP</b>	G4705A100		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-07-22		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-05-27		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	11695

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: William Hall.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique, car il comprend l'octroi d'options. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: John Climax.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-fondateur de l'entreprise. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Steve Cutler.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil)
<b>Vote enregistré</b>	Contre		L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance)
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		Il est actuellement chef des opérations de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir les états financiers.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital)
<b>Vote enregistré</b>	Pour		L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une
	Pour		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser le prix lors de l'attribution d'actions rachetées.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle est encadrée dans le temps et justifiée par des raisons d'affaires adéquates. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier l'acte constitutif.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications à l'acte constitutif de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	RPC Group PLC (LON:RPC)		
<b>CUSIP</b>	G7699G108		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-07-13		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-07-11		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	58840

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir et d'adopter le rapport annuel et les états financiers.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation de la firme de vérification avec l'entreprise respecte les critères de la politique. Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 12,3 pence par action ordinaire.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Jamie Pike.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Pim Vervaat.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Lynn Drummond.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est présidente du conseil de Venture Life PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Simon Kesterton.
---------------------	----------------------------------	---	---



**Recommandation du CA****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Martin Towers.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Norcross PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Godwin Wong.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Heike van de Kerkhof.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Nomination de la firme de vérification**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhousecoopers LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à
	Contre		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification n'est pas compromise par la durée de sa relation avec l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier la politique de distribution du bénéfice.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Les modifications visent à permettre au conseil de verser des dividendes entre les dates de versement et de déterminer le nombre d'actions pouvant être octroyées. La possibilité pour les actionnaires de choisir de recevoir des actions à la place d'un dividende n'entraîne pas la création d'une catégorie d'actions particulière et d'un potentiel de conflits d'intérêts pour l'ensemble des actionnaires. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les règles pour la France pour la politique de distribution du bénéfice.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Les modifications visent à permettre à adapter la politique de distribution du dividende aux lois fiscales françaises. La possibilité pour les actionnaires de choisir de recevoir des actions à la place d'un dividende n'entraîne pas la création d'une catégorie d'actions particulière et d'un potentiel de conflits d'intérêts pour l'ensemble des actionnaires. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres représente plus de 50 % des actions en circulation. Cette attribution n'est pas justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué
	Contre		

**Vote enregistré**  
**Statut de vote**      Vote enregistré

aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

## Droits de préemption

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rachat d'actions

---

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

**Entreprise** Cvent Inc. (NYSE:CVT)  
**CUSIP** 23247G109  
**Date d'assemblée** 2016-07-12  
**Type d'assemblée** Extraordinaire  
**Date de clôture des registres** 2016-06-08  
**Éditeur** Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)

Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	22000

## Propositions(s)

### Acquisition

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	
	Pour	Explication	Proposition afin d'approuver l'acquisition de l'entreprise par Vista Equity Partners.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour		Le 18 avril 2016, Vista Equity Partners (VEP) a annoncé l'acquisition de Cvent. La transaction, évaluée à environ 1,65 milliard de dollars américains, diversifiera le portefeuille d'activités de VEP. Les investisseurs ont bien réagi puisque le titre de Cvent a gagné 65 % le jour de l'annonce. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de Cvent recevront 36 dollars américains en argent comptant pour chaque action ordinaire détenue, ce qui représente une prime de 69 %. Une fois la transaction réalisée, Cvent deviendra une société privée, qui sera une filiale en propriété exclusive de VEP. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Morgan Stanley, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 45,3 millions de dollars américains, ce qui représente environ 2,7 % de la valeur totale de la transaction. L'acquisition par VEP ne devrait pas entraîner de changements significatifs au sein de la direction, ni de licenciements. Le versement des actions non acquises et des options non exercées sera accéléré au moment de la réalisation de la transaction. Mentionnons également que le contrat de travail du chef de la direction et des autres dirigeants comprend, dans l'éventualité d'un changement de contrôle, des indemnités de départ qui ne sont pas reliées à une perte de fonctions. Malgré ces quelques faiblesses en matière de gouvernance, le GIR recommande de voter pour la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Bob McGee de CS McKee, qui a été contacté le 28 juin 2016, n'a pas encore émis de recommandation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Ajournement de l'assemblée

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'ajournement de l'assemblée en vue d'obtenir des procurations additionnelles si la société
---------------------	--

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b>	n'obtient pas suffisamment de votes favorables à la proposition 01.
<b>Vote enregistré</b>	Contre	<b>Explication</b>	Cette proposition ne respecte pas les dates d'échéance et les exigences de transparence concernant les questions à soumettre au vote des actionnaires. (4.8 Ajournement de l'assemblée) La proposition n'est pas conforme à la politique.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		Un vote contre la proposition a été enregistré.



<b>Entreprise</b>	IHS Inc. (IHS)		
<b>CUSIP</b>	451734107		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-07-11		
<b>Type d'assemblée</b>	Extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-06-10		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	7457

## Propositions(s)

### Fusion de l'entreprise

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la fusion avec Markit.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le 21 mars 2016, IHS a annoncé l'acquisition de Markit. La transaction, évaluée à environ 13 milliards de dollars américains, créera un leader mondial de l'analyse de données. Elle permettra aussi à IHS d'être constituée en société au Royaume-Uni, où le taux d'imposition est moins élevé qu'aux États-Unis. Les investisseurs ont bien réagi, puisque le titre d'IHS a gagné près de 5 % le jour de l'annonce. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Dans le cadre de la transaction, les actionnaires d'IHS recevront 3,5566 actions de Markit pour chaque action ordinaire détenue. Ainsi, les actionnaires d'IHS et de Markit posséderont respectivement environ 57 % et 43 % de la nouvelle entité. Une fois la transaction réalisée, IHS survivra en tant que filiale en propriété exclusive de Markit, qui changera de nom pour IHS Markit Ltd. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Goldman Sachs, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 272 millions de dollars américains et pourraient comprendre jusqu'à 30 millions pour les dépenses engagées par IHS. Le total des frais de rupture peut donc atteindre 302 millions, ce qui représente environ 2,3 % de la valeur totale de la transaction. La future direction d'IHS Markit sera composée de six dirigeants d'IHS et de six dirigeants de Markit. Le nouveau conseil d'administration comprendra onze membres, dont six seront nommés par IHS et cinq par Markit. L'identité des administrateurs n'a pas encore été divulguée. Toutefois, on sait que Jerre Stead, chef de la direction et président du conseil d'IHS, conservera ces fonctions au sein d'IHS Markit, ce qui est contraire à la politique. Le chef de la direction et président du conseil de Markit, Lance Ugglia, sera responsable de l'intégration des deux entreprises et reprendra les fonctions de M. Stead lorsqu'il prendra sa retraite au 31 décembre 2017. Mentionnons que les 5 principaux dirigeants de l'entreprise recevront approximativement plus de 70 millions de dollars américains en primes de changement de contrôle, en
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

attributions accélérées des actions acquises dans le cadre des régimes de rémunération, ainsi qu'en avantages, en prestations de santé et bien-être. Ces indemnités sont conditionnées par une perte de fonction. Outre les implications reliées à l'inversion fiscale, la transaction contient des parachutes dorés dont les montants dépassent le seuil autorisé par la politique. Le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis des gestionnaires de portefeuille a été sollicité. Ces derniers, René Veillette de Gestion d'actifs CIBC et Bob McGee de CS Mckee, qui ont été contactés le 28 juin 2016, n'ont pas encore émis de recommandation. Un vote contre la proposition a été enregistré.

## Indemnités de départ

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur les indemnités de départ potentielles des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les 5 principaux dirigeants de l'entreprise recevront approximativement plus de 70 millions de dollars américains en primes de changement de contrôle, en attributions accélérées des actions acquises dans le cadre des régimes de rémunération, ainsi qu'en avantages, en prestations de santé et bien-être. Ces indemnités sont conditionnées par une perte de fonction. (3.12 Indemnités de départ) Toutefois, la politique s'oppose à l'accélération du versement des actions et le montant des parachutes dorés dépasse le seuil autorisé par la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Ajournement de l'assemblée

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'ajournement de l'assemblée en vue d'obtenir des procurations additionnelles si la société n'obtient pas suffisamment de votes favorables à la proposition 01.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition ne respecte pas les dates d'échéance et les exigences de transparence concernant les questions à soumettre au vote des actionnaires. (4.8 Ajournement de l'assemblée) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Voestalpine AG (VOE)		
<b>CUSIP</b>	A9101Y103		
<b>Date d'assemblée</b>	2016-07-06		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2016-06-24		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	11108

## Propositions(s)

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,05 EUR par action ordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		(1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Décharge de responsabilités

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Décharge de responsabilités

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil de surveillance pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Grant Thornton Unitreu GmbH.
---------------------	---



	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Contre		Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'augmenter la rémunération des membres du conseil de surveillance.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		